

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

#### PRESENTS (15):

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, COURTOIS Catherine, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, GARDET Carole, GASCA Vincent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (10):

Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à François CABY CHARVIN Chantal a donné pouvoir à Kamila MORISET EMONET Elisabeth a donné pouvoir à Carole GARDET LETEROUIN Corinne a donné pouvoir à Catherine COURTOIS PASTOR Gérard a donné pouvoir à Frédéric GONDA JOSSERAND Françoise a donné pouvoir à Agnès COLOMBET VAUTHIER Jean-Luc a donné pouvoir à Hervé BANCOD SCOTTON Aude a donné pouvoir à Henriette EL HAGE BUREL Sylvia a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL VANDEPITTE Brice a donné pouvoir à Michel BEAL

## Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 21 03 205 Et publication le : 24 03 03 25 Le Maire,

ABSENTS EXCUSES (4) :

Flavien LEGER, Christophe BOUCHER, Laurent CHAUMARD, Véronique CANET

Date de convocation du Conseil Municipal: 06/03/2025

Date d'affichage: 10/03/2025

Rudy SICARD a été élu secrétaire de séance.

Service de conseil architectural, urbain et paysager – convention avec le

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

CAUE 74 et contrat avec M. Michel Coen - Avenant n° 1

**Vu** la délibération n° 2022-30 du 14 mars 2022 approuvant la convention partenariale d'objectif pour un service régulier de conseil avec le CAUE 74 ainsi qu'un contrat d'architecte-conseil avec M. Michel COEN ;

**Considérant** que la convention n° 18-AU-0144-AVT1-SDé et le contrat sont arrivés à échéance au 31 mars 2024 ;

**Considérant** la proposition du CAUE 74 de reconduire le contrat jusqu'au 31/12/2025, permettant ainsi la poursuite du service ;

Considérant le projet d'avenant n° 1 annexé à la présente ;

## Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** les clauses de l'avenant n° 1 à la convention partenariale d'objectif avec le CAUE 74 et au contrat d'architecte-conseil avec M. Michel Coen ;
- De donner tout pouvoir à M. le Maire pour signer cet avenant;

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme, le 18 mars 2025

Le secrétaire de séance, Rudy SICARD Le Maire, Michel BEA

La délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Saint-Jorioz dans le délai de ceux ment à després de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par vole postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens: www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.